

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Le terme "Prestataire" désigne : Loïc Dablé, 6B RUE MECHIN 93450 L'ÎLE SAINT-DENIS, immatriculé au RCS de Bobigny sous le n°532 382 231. Le terme "Client" désigne la personne morale ou la personne physique signataire de contrat de conseil et acceptant les présentes conditions générales (CGV). La proposition de devis/facture adressée à un client ne vaut que pour le client qui ne saurait transmettre les éléments de la prestation à une autre structure, même si l'entité est membre d'un groupe, sauf accord préalable et écrit des Parties. Les présentes CGV ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre le Prestataire et le Client. Toute validation de prestation implique de la part de Client l'acceptation des présentes CGV. De ce fait, aucune clause contraire, additionnelle ou modificative ne pourra être opposée au Prestataire que si ce dernier l'a expressément acceptée. Les offres du Prestataire sont valables dans la limite du délai d'option fixé dans le devis, à compter de la date de l'offre, sauf stipulations contraires portées sur celui-ci. Les CGV peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Prestataire, les modifications seront applicables à toutes les commandes postérieures à la dite modification. Le contrat est réputé formé lors de sa signature concomitamment au paiement préalable, complet et total de la prestation.

1. OBJET : Les présentes CGV ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des services du Prestataire et s'appliquent aux prestations validées par le Client. Le contenu, la forme et les prix des prestations font l'objet d'une proposition commerciale du Prestataire sur demande. Le contrat entre le Prestataire et l'Entreprise est constitué par la proposition commerciale et les CGV. Le Prestataire s'engage à accomplir sa mission par les actions prévues dans la proposition commerciale.

2. MODALITES , TRAVAUX PREPARATOIRES ET ACCESSOIRES

A LA COMMANDE : Tous les plans, descriptifs, documents techniques, rapports préalables, devis ou tout autre document remis à l'autre partie sont communiqués dans le cadre d'un prêt d'usage à seule finalité d'évaluation et de discussion de l'offre commerciale du Prestataire. Ces documents ne seront pas utilisés par l'autre partie à d'autres fins – Propriété des études et documents écrits : Les documents, rapports et études et toute forme de documents écrits (cartes, flyers, menus etc...) remis au Client deviendront la propriété exclusive de ce dernier, sans que le Prestataire ne puisse les divulguer ou les utiliser au profit de tous tiers aux présentes. Il ne pourra faire état, communiquer ou publier tout ou partie des conclusions ou résultats qui en seraient tirés sans l'accord exprès et préalable du Client.

3. TARIFS : Les prix sont affichés Hors Taxes (HT) et soumis à la TVA selon le taux en vigueur à la date de facturation ; - Pour les Prestations sur mesure, le prix facturé est celui de la proposition commerciale, signée et tamponnée.

4. MODALITES DE REGLEMENT : Les paiements doivent être effectués en euros ; - Tous les frais bancaires sont à la charge du client ; paiement total à la réception de la proposition commerciale par virement bancaire, sauf exception.

5. DEBIT OU ABANDON : En cas de dédit par le Client avant, pendant ou en cours d'exécution du contrat par lui-même ou un de ses apprenants, le Prestataire n'effectuera aucun remboursement sauf cas de force majeure.

6. RÉCLAMATIONS : Toute réclamation doit être adressée par mail à contact@loicdable.com

7. CAS DE FORCE MAJEURE : Aucune des parties au présent contrat ne pourra être tenue pour responsable de son retard ou de sa défaillance à exécuter l'une des

obligations à sa charge au titre du contrat si ce retard ou cette défaillance sont l'effet direct ou indirect d'un cas de force majeure entendu dans un sens plus large que la jurisprudence française tels que : - survenance d'un cataclysme naturel ; - tremblement de terre, tempête, incendie, inondation, etc. ; conflit armé, guerre, conflit, attentats ; conflit du travail, grève totale ou partielle chez le fournisseur ou le client ; conflit du travail, grève totale ou partielle chez les fournisseurs, prestataires de services, transporteurs, postes, services publics, etc. ; injonction impérative des pouvoirs publics (interdiction d'importer, embargo) ; accidents d'exploitation, bris de machines, explosion. Chaque partie informera l'autre partie, sans délai, de la survenance d'un cas de force majeure dont elle aura connaissance et qui, à ses yeux, est de nature à affecter l'exécution du contrat. Si la durée de l'empêchement excède 10 jours ouvrables, les parties devront se concerter dans les 5 jours ouvrables suivant l'expiration du délai de 10 jours ouvrables pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou s'arrêter.

8. CONFIDENTIALITÉ : Le Client s'engage, tant pendant la durée du présent Contrat qu'après la résiliation ou l'extinction de celui-ci pour quelque cause que ce soit, à garder confidentiel tous renseignements se rapportant aux techniques, méthodes ou au savoir-faire du Consultant. Il s'engage à faire en sorte que cette obligation soit respectée en toutes circonstances par ses employés et/ou préposés. Toute personne dispose du droit de décider et de contrôler les usages qui sont faits des données à caractère personnel la concernant. Le Client est invité à s'adresser au Prestataire pour déclaration de rectification des informations le concernant et d'opposition à l'utilisation des données personnelles.

9. RESPONSABILITE/ASSURANCE Les Parties conviennent expressément que le Prestataire ne sera tenu que d'une obligation de moyens. Il apportera à sa mission toute la diligence nécessaire en se conformant aux usages de la profession. Sa responsabilité ne pourra être recherchée notamment en cas de manque à gagner ou de perte d'exploitation. En toute hypothèse, la réparation par le Consultant du préjudice subi par le Client ne pourra excéder le montant de la rémunération visée dans la proposition commerciale. Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la prestation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice du Prestataire.

10. INFORMATIONS : Le Client s'engage à transmettre toutes informations utiles à la mise en œuvre du service demandé au Prestataire.

11. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & INDUSTRIELLE : Le Prestataire se réserve la possibilité d'utiliser l'image du Client sur des supports utilisés à titre d'outils pédagogiques, sur les réseaux sociaux ou pour illustrer des prestations. Le Client s'engage, pendant et après l'exécution de la prestation, à ne pas utiliser le nom et ou l'image du Prestataire à titre de publicité, marque de raison sociale, d'enseigne, ou toute autre utilisation, pour quelque produit ou service que ce soit et ce, sans limitation temporelle ni géographique, sans l'accord préalable et exprès du Prestataire. Toute reproduction partielle ou totale à usage collectif est strictement interdite sans autorisation du Prestataire.

12. LITIGES ÉVENTUELS : Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce De Bobigny (France) sera seul compétent pour régler le litige. **Signature et date, précédées de la mention « Lu et approuvé » + Cachet**